

# TARIFS MENSUELS 2025/2026

(sur 10 mois de scolarité)

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES			
Maternelle TPS	Maternelle PS / MS / GS	Primaire	Collège
59 €/mois	53 €/mois	53 €/mois	66 €/mois

COTISATION DIOCESAINE (par an et par élève)		
A titre indicatif, ci-dessous, les tarifs de 2024/2025		
Maternelle	Primaire	Collège
23,47 €	23,47 €	51,67 €

DEMI PENSION				
Maternelle	Primaire	Collège	Collège (Alternance) 4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup>	Ticket de cantine occasionnel
55 €/mois	79 €/mois	84 €/mois	Coût adapté en fonction des semaines de stage	Maternelle : 5 € Primaire : 6 € Collège : 7 €

GARDERIE			ETUDE SURVEILLEE	
Ticket de garderie occasionnelle	Maternelle	Primaire	Primaire	Collège
Maternelle et Primaire 3 €	de 7h 30 à 8h 25 Gratuit  de 16h 30 à 18h 30 22 €/mois pour le 1 <sup>er</sup> enfant  12 €/mois pour le 2 <sup>ème</sup> enfant et au-delà	de 7h 30 à 8h 25 Gratuit  de 16h 30 à 18h 30 22 €/mois pour le 1 <sup>er</sup> enfant  12 €/mois pour le 2 <sup>ème</sup> enfant et au-delà	Etude de 16h 45 à 17h 45  Lundi, mardi et jeudi 29 €/mois pour le 1 <sup>er</sup> enfant 19 €/mois pour le 2 <sup>ème</sup> enfant 12 €/mois pour le 3 <sup>ème</sup> enfant  (Forfait étude + garderie du soir) de 16h 45 à 18h 30  Lundi, mardi et jeudi 32 €/mois pour le 1 <sup>er</sup> enfant 22 €/mois pour le 2 <sup>ème</sup> enfant 12 €/mois pour le 3 <sup>ème</sup> enfant	Lundi, mardi, jeudi, vendredi  <b>OPTION N°1</b> de 16h 30 à 18h 32 €/mois par enfant  <b>OPTION N°2</b> de 16h 30 à 18h 30 avec fin d'étude à 18h puis bascule en garderie Primaire jusqu'à 18h 30 37 €/mois par enfant

.../...

# **AUTRES FRAIS**

**Casiers en Collège** : 30 € pour l'année (à la demande des familles et sur inscription).

**Assurance scolaire** :

Notre établissement a souscrit un contrat unique pour l'ensemble des élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Nous vous rappelons qu'avec cette formule globale, vous n'avez plus à fournir les attestations d'assurance (à titre indicatif, le tarif de l'année 2024/2025 est de 8,20 €).

**Fichiers et cahiers de travaux dirigés** :

Les cahiers de travaux dirigés et les fournitures de Technologie en collège, les livres numériques, les fichiers et les fournitures en Primaire et Maternelle sont facturés.

**Cotisation à l'APEL (Association des Parents d'élèves)** :

L'adhésion à l'APEL s'élève à 22,10 € pour l'année scolaire, elle est libre et volontaire.

## **RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

**Cantine occasionnelle avec ticket** :

Les élèves souhaitant manger à la cantine occasionnellement doivent acheter un ticket à la comptabilité les mardi et vendredi (voir tarif au recto).

**Garderie occasionnelle avec ticket** :

Tout élève restant à la garderie du soir doit présenter un ticket au responsable.

Les tickets de garderie sont à acheter à la comptabilité les mardi et vendredi (Voir tarif au recto).

**Horaires de l'établissement** :

Maternelle : 8h 30-11h 30 / 13h 30-16h 30

Primaire : 8h 30-11h 45 / 13h 30-16h 30

Collège : 8h 30-12h 30 / 13h 30-16h 30

**Bourse Nationale de Collège** :

Les élèves du Collège peuvent en faire la demande (Sous conditions de ressources en fonction du revenu fiscal de référence de la famille). Les dossiers sont à réclamer au secrétariat dès le mois de septembre.

**Bourse départementale** :

Les élèves demi-pensionnaires du collège peuvent bénéficier d'une bourse départementale versée par le Conseil Départemental sous conditions de ressources. Les dossiers sont à réclamer au secrétariat dès le mois de septembre.

**Règlement Facture** :

Dès la fin du mois de septembre, vous recevrez une facture annuelle sur Ecole directe dans l'onglet « Mes documents ». Vous pouvez payer, soit mensuellement :

- Par chèque (le 5 de chaque mois, à l'ordre de AEP/OGEC Ste Thérèse, sur 10 mois),
- Par prélèvement automatique (le 8 de chaque mois, sur 9 mois, d'octobre à juin),
- Ou en espèces (le 5 de chaque mois, sur 10 mois).

Tout mois commencé est dû en totalité. En cas d'absence maladie d'au moins 5 jours consécutifs, les repas et le transport peuvent être remboursés.

**Contribution de solidarité** : Voir feuille jointe au dossier d'inscription.

**Réductions** :

Des réductions sont appliquées pour les familles nombreuses sur la contribution des familles (20 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant).

Sur les transports : 20 % pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> enfant inscrit au transport scolaire matin et soir.

Le problème financier ne doit pas être un empêchement au choix de l'école Sainte Thérèse.

Contacter très rapidement la direction en cas de difficulté.